



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le mercredi 18 décembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Tocane Saint Apre sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 13 décembre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	57	
Titulaires présents	46	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier-Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup -Philippe Bogaert -Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond -Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Géry Denis -Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave – Christine Laurent -Dominique Caillou - Catherine Esculier -Romain Perruchaud -Philippe Chotard -Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Joël De Luca – Gérard Caignard -Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg -Pierre Janailac -Denis Ferrand- Edwige Badel -Joëlle Saint Martin -Marion Lafaye -Patrick Lachaud- Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Stéphane Faure pour la commune de Saint Victor David Boucard pour la commune de Verteillac
Titulaires absents	11	Lisa Boyer – Philippe Boismoreau -Joël Constant -Clément Lemerrier -Nicolas Platon -Christophe Rossard – Jean-Pierre Paretour -Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet -Régis Defraye
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Clément Lemerrier à Ludovic Gillaizeau Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Pierre Paretour à Joël de Luca Julie Bordet à Denis Ferrand

**DELIBERATION N° 2024 /187 : (Code Nomenclature /7.10)**

**DATE : 18 DÉCEMBRE 2024**

**RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau**

**OBJET : Affectation des titres restaurant mutualisés inutilisés 2023 : don à l'amicale du personnel de la CCPR**

**VU** le Code du Travail et notamment les articles L3262-5, R3262-13 et R 3262-14 ;

**VU** l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 décembre 2024 ;

La CCPR a contractualisé avec la société UP Déjeuner pour la fourniture de titres restaurant pour ses agents pour la période 2023-2024.

Le montant des titres 2023 inutilisés constaté est réparti entre les différents clients de la société UP. Pour la CCPR, il s'agit d'un montant de 240.11 €. S'agissant d'un pourcentage mutualisé de titres cofinancés par les agents de la collectivité, ce montant doit être affecté au budget des activités sociales et culturelles de la collectivité à destination des agents, en application des articles L3262-5, R3262-13 et R 3262-14 du Code du Travail.

Il est donc proposé de procéder à un don d'un montant de 240.11 € pour l'amicale du personnel de la CCPR.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le don à l'amicale du personnel du montant des titres inutilisés 2023.

Décision du Conseil Communautaire :

**Votes pour : 56**

**Votes contre : 0**

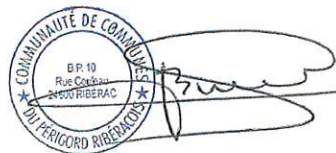
**Abstentions : 0**

Publié le 24/12/2024

**Le Président de la Communauté  
de Communes du Périgord Ribéracois  
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance  
du 18 décembre 2024  
Jean-Marcel Beau**

Signé électroniquement le 20/12/2024 à 10:23  
par Jean-Marcel BEAU



Signature numérique de Jean Marcel BEAU's Digital Signat  
Vice-Président  
Le 20/12/2024 10:23:56